

Différences

EDITO

LE CONGRÈS

L'échéance du congrès national du MRAP approche (10 et 11 juin). Les amis de Grenoble promettent deux manifestations appelées à un retentissement national : un colloque sur l'abbé Grégoire et la réalisation, par commande publique, d'un monument du sculpteur Eduardo Chillida. Deux invitations emblématiques de la lutte antiraciste sont lancées : celles de Nelson Mandela et de Bayers Naude, dirigeant de l'UDF. Des rumeurs prétendent que le régime de Prétoria se réforme. Le MRAP le prend au mot : chiche, envoyez-nous Mandela...

Le débat est entamé autour du thème de ce congrès qui intervient, rappelons-le, au croisement de deux commémorations : le bicentenaire de la Révolution française et le quarantième anniversaire du MRAP. Lors de sa dernière réunion, le bureau national s'est prononcé pour « Citoyenneté, Identité, Laïcité ». Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour : citoyenneté et bicentenaire ; vie du mouvement, son développement, ses moyens d'expression, ses interventions, ses modes de fonctionnement et de financement ; les formes nouvelles du racisme en France et en Europe de plus en plus axées sur une hiérarchisation des cultures...

Les colonnes de Différences sont ouvertes aux contributions des militants et le numéro mensuel de mai sera en bonne partie consacrée au débat de préparation du congrès. Nous attendons vos écrits.

RACISME?



le mr ap sur minitel :
3615 taper mr ap

SECRETS D'ETATS CONTRE DROITS DE L'HOMME

DES Etats européens traitent, depuis 1985, un accord scandaleux. Tenant secrètes les réunions qui regroupent leurs représentants, ne rendant publique qu'après coup une infime partie des textes en question, les gouvernements de la France, de la République Fédérale d'Allemagne et du Bénélux s'attaquent gravement au droit d'asile et portent atteinte, par les procédés qui doivent être mis en œuvre, à la liberté de circulation des hommes et des femmes qu'ils clouent au pilori comme « persona non grata » ou « représentant une menace à l'ordre public ».

En France, un certain nombre d'associations ont tenté, à plusieurs reprises, d'obtenir auprès des autorités concernées, des informations sur le contenu précis de ces tractations trop discrètes pour ne pas être suspects. En vain. Black out !

Résumons l'affaire. Les gouvernements de France, de la R.F.A. et du Bénélux signent un accord relatif à la suspension progressive de leurs frontières le 14 juin 1985 à Schengen au Grand Duché de Luxembourg.

Un décret paru dans le Journal Officiel de la République française, le 30 juillet 1986, en fait état.

En avril 1988, une commission intitulée « Sécurité aux frontières et contrôle des frontières » est créée. Le travail est donc bien avancé. Il ne reste plus qu'à appliquer une bien triste besogne...

Celle-ci est claire. Il s'agit de bloquer radicalement l'exerci-

ce du droit d'asile. Comment ? Les dispositions contenues dans l'accord prévoient la création d'un fichier informatique (a-t-on consulté la Commission nationale Informatique et Liberté ?) de « persona non grata » comportant plusieurs catégories dont l'une est... celle des demandeurs d'asile déboutés de leur demande dans l'un des cinq pays membres.

Le demandeur d'asile peut être refoulé du territoire de chacun des pays même si sa requête est prise en considération. Contrairement à la tradition française, il n'a donc plus le droit à l'entrée et au séjour durant l'instruction de son dossier.

Deux annexes qualifiées « confidentielles » en finissent avec les réfugiés politiques et prévoient une seconde liste informatique spécifique aux personnes « représentant une me-

nace pour l'ordre public ». Un visa commun aux cinq Etats devrait être créé et aucune prévision n'est définie par rapport aux possibilités de recours. Enfin, les transporteurs devraient devenir responsables pénalement ou administrativement des infractions à cette nouvelle législation commises par les personnes qu'ils transportent. Au moment où un large consensus se dessine et s'affirme en France à propos de l'abrogation de la loi Pasqua, le silence autour des accords de Schengen pèse comme un très étrange et très inquiétant conciliabule au sommet. Le MRAP s'engage à donner toute la publicité nécessaire autour de cette question et à contribuer à protéger le droit d'asile et le statut de réfugié politique, en collaboration avec les associations et organismes français et européens concernés.

UN RESEAU TERRORISTE

L'enquête sur les attentats racistes commis contre des foyers de travailleurs migrants de la région niçoise a déjà conduit à neuf inculpations, après celle, mi-mars, d'un ancien conseiller militaire en Afrique. Tous les inculpés ont un profil politique identique : proches du Front national au départ, ils s'en sont éloignés pour se rapprocher de groupes franchement nazis et passer à l'action directe.

Le nombre et la diversité des interpellations permet de parler d'un véritable réseau terroriste, né dans l'extrême droite officielle pour ensuite la déborder. Ils y ont trouvé une justification idéologique qui les a menés au meurtre raciste.

Recevant les fonctionnaires de police, responsables de ces arrestations, Pierre Joxe a confirmé que le combat contre le racisme et ses éventuelles manifestations criminelles était l'une de ses priorités.

Il n'est que temps : les racistes ont, ces dernières années, bénéficié d'un laxisme réel.



MUNICIPALES

■ L'INFILTRATION

Les municipales de 89 et plus particulièrement le 2^e tour ont été marquées par l'installation du FN dans les conseils municipaux de nombreuses communes. Les dirigeants lepnistes ont aussitôt crié victoire. Mais est-ce aussi net ?

L'affaiblissement observé lors des législatives et des cantonales s'est poursuivi, même

RACISME BCBG

Le XVI^e arrondissement de Paris est un joli quartier, c'est bien connu. Il n'y a donc aucune raison d'y laisser venir ceux qui dérangent.

Gilbert Gantier, député du coin, n'a cependant pu s'empêcher de laisser publier dans son journal un sondage fait « à l'intention du Parti républicain et dans la perspective des municipales ». Le questionnaire proposé demande aux sondés s'ils considèrent qu'« il faille exiger la carte d'identité ou le titre de séjour des parents pour inscrire les enfants » à l'école.

Une mesure illégale soit dit en passant, mais qui recueille l'approbation de 63 % des résidents du XVI^e. La gangrène raciste, même BCBG, reste ignoble.

Dans la même feuille, tirée à 10 000 exemplaires, un éditorialiste propose que soit célébré non pas le bicentenaire de la Révolution française, mais le 400^e anniversaire de la nomination d'Henri IV comme héritier du trône (1589). Ceci explique peut-être cela.

si les candidats d'extrême droite gardent de forts scores dans les zones d'influence privilégiées.

Le maintien au second tour des candidats FN a parfois empêché l'élection d'un certain nombre de sortants de la droite classique. Celle-ci ne sera-t-elle pas tentée à l'avenir de négocier avec le FN ? Certains l'ont déjà fait, mais l'échec cuisant du maire RPR de Béziers, allié au FN au second tour et battu par un candidat PS, révèle un rejet certain de ce type d'union.

Au soir du 19 mars, le Front national a compté plusieurs centaines d'élus comme conseillers municipaux, en particulier dans les villes importantes. La loi électorale garantissant des sièges dès la barre des 10 %, ce résultat était acquis d'avance.

Prévisible par simple effet mécanique, cette implantation du Front national va donner les moyens à l'extrême droite de peser sur les choix locaux. Un embryon d'appareil pourrait ainsi apparaître sur le terrain, structuré autour d'un petit nombre de notables locaux. Ciblée sur Le Pen depuis des années, la lutte contre le racisme dans la vie politique va ainsi descendre dans les conseils municipaux et dans les localités.

Le racisme, comme la mauvaise herbe, doit être arrachée pied à pied, jour après jour. Les comités locaux du MRAP se retrouveront, encore plus massivement, en première ligne du combat, sur le terrain.

■ SKINHEADS

A RENNES...

La cour d'appel de Rennes a confirmé le jugement du tribunal correctionnel de Brest en condamnant, mi-février, un skinhead pour avoir agressé deux étudiants indonésiens : un an de prison dont six mois ferme, dommages et intérêts aux victimes et le franc symbolique au MRAP et à la LDH qui s'étaient portés partie civile.

...ET A LILLE

Des profanations de tombes israélites ont eu lieu dans le cimetière du village Eleu dit Leauwette. Les auteurs ont dé-

truit plusieurs plaques et inscrit des graffitis nazis sur les tombes et sur les murs des maisons alentour. Ces actes antisémites semblent avoir été commis par des skinheads qui se rassemblaient dans la région, ont semé la pagaille dans les bals et se sont livrés à d'autres actes de violence. Deux jeunes skinheads, dont un mineur, ont été arrêtés à la suite de ces événements. Le comité local de Leus-Liévin a porté plainte et s'est constitué partie civile. On signale à l'université de Lille III d'étranges rencontres entre skinheads et militants d'extrême droite d'âge mûr. Une relève « scientifiquement » musclée est-elle en formation continue ?

IL Y A UN AN
DULCIE SEPTEMBER

CHAINE DE SOLIDARITE
Une chaîne de solidarité avec les enfants sud-africains vient d'être lancée par la commission antiapartheid. Il s'agit d'une lettre que chaque enfant devra envoyer à deux de ses amis(es) et au Président de la République. Cette initiative a été chaleureusement accueillie par une association italienne qui pourrait prendre le relais dans ce pays. Le premier anniversaire de l'assassinat de Dulcie September rappelle la trop large impunité dont jouit le régime criminel de Prétoria.

Sans le boycott économique et politique que le peuple sud-africain appelle de tous ses vœux, des centaines d'enfants continueront d'être emprisonnés, torturés et tués. La mise à jour de la liste des produits à boycotter ainsi que des étiquettes à coller sur ces produits sont disponibles au siège du Mouvement.

REFUGIES NAMIBIENS

Il y a quelques semaines, la présidente de la commission, Jacqueline Grunfeld, a visité l'un des camps de réfugiés namibiens en Zambie, à Nyango..

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris cedex 11
Tél. : 48.06.88.00
N° mensuel (10 par an) : 10 F
N° spécial (4 par an) : 40 F

Abonnements :

1 an : 200 F
6 mois : 120 F
Etudiants et
chômeurs :
1 an : 150 F
6 mois : 80 F
(joindre pièce
justificative)
Etranger : 1 an : 300 F
Soutien : 500 F
Abonnement
d'honneur : 1 000 F
Directeur de publication :
Albert Lévy

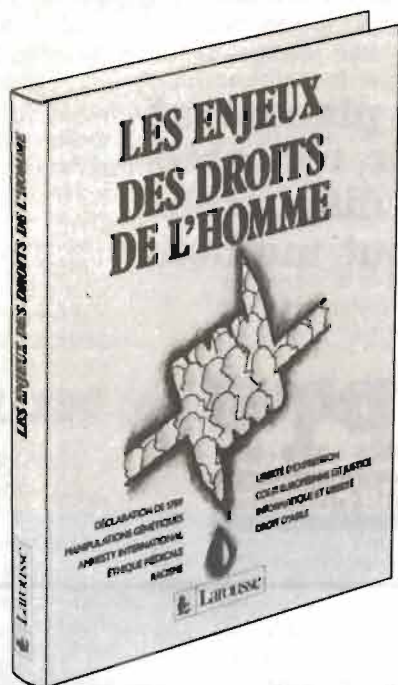
Rédaction :

René François
(rédacteur en chef)
Chérifa Benabdessadok
Administration/gestion :
Marie-Odile Leuenberger
Publicité :
au journal
Photocomposition :
PCP - 17, place de Villiers
93100 Montreuil
Tél. : 42.87.31.00
Impression
Montligeon
Tél. : 33.83.80.22
Commission paritaire
n° 63634
ISSN 0247-9095
Dépôt légal. 1989-4

GALERIE FRANKA
BERNDT

11, rue de l'Echaudé - 75006 Paris
Tél. : 43.25.52.73 et 58 37

Enfin, des regards neufs sur des problèmes vieux comme le monde.

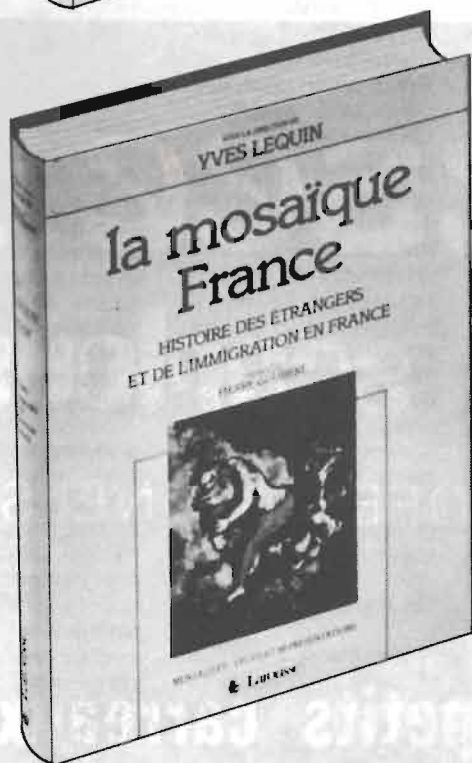


LES ENJEUX DES DROITS DE L'HOMME

Cet ouvrage rappelle l'histoire des droits de l'homme et dresse un panorama des points chauds du globe au regard des libertés. Mais de nouveaux enjeux surgissent dans l'actualité, posés notamment par la génétique, par l'informatique...

Voici une synthèse documentée, réalisée avec la collaboration, notamment, de : Hélène Carrère d'Encausse, Noël Copin, Jacques Fauvet, René Rémond, Paul Ricoeur, Jean-François Six, Evelyne Sullerot..., qui éclaire de façon inédite les grandes questions politiques et l'implication de l'évolution scientifique et technique dans notre vie quotidienne.

Un volume cartonné (17 x 22,5 cm), 260 pages, 25 photos, cartes et graphiques.



LA MOSAÏQUE FRANCE

Collection MENTALITÉS : VÉCUS ET REPRÉSENTATIONS

L'actualité soulève des préoccupations et des craintes qui, parfois..., ont une histoire. Reconstituer cette histoire, c'est la perspective originale que propose la nouvelle collection MENTALITÉS : VÉCUS ET REPRÉSENTATIONS, pour comprendre ce que nous vivons aujourd'hui en France.

Second titre de cette collection : LA MOSAÏQUE FRANCE, histoire des étrangers et de l'immigration en France. Cet ouvrage, réalisé sous la direction de Yves Lequin, préfacé par Pierre Goubert, retrace l'évolution des apports successifs d'étrangers qui ont contribué à édifier la France et, au cours des siècles, à former cette mosaïque de riches et multiples réalités humaines. Mais la société accueille ou rejette l'étranger selon qu'elle est sûre ou non de son identité. La période actuelle ne résonne-t-elle pas de ces lointains échos ?

Un volume relié sous jaquette (18,3 x 25,3 cm), 480 pages illustrées.

Dans la même collection :

LES MALHEURS DES TEMPS, histoire des fléaux et des calamités en France.





le Livret de Caisse d'Épargne de la Poste

un placement
sûr, rentable
et disponible
à tout moment

PTT
le contact

billevesée..

DIFFUSION **scarlou**

VENTE EXCLUSIVE AUX PROFESSIONNELS

p r ê t à p o r t e r

35, rue des petits carreaux

75002 paris • ☎ 233.48.36

■ DROIT DE VOTE A LA CARTE

Le Parlement européen a adopté le 15 mars, la directive autorisant le vote des Européens immigrés dans les pays de la CEE. Ils pourront désormais voter et être élus aux élections municipales dans n'importe quel pays de la Communauté, après cinq ans de résidence. La directive ne prévoit que deux exceptions provisoires : les pays ou le corps électoral comprendrait plus de 20 % d'étrangers (au Luxembourg) et ceux qui pourront réserver la fonction de maire ou d'adjoint à des nationaux

lorsque ceux-ci sont chargés d'élire une assemblée parlementaire (le Sénat en France par exemple). Pour devenir effective, cette mesure devra être adoptée à l'unanimité du Conseil des ministres des 12, puis ratifiée par chaque Parlement national, en modifiant si besoin est la Constitution du pays. La décision du Parlement européen marque une double démarche. Le côté positif de l'ouverture électorale aux étrangers européens se double en effet d'une exclusion des non-Européens, même à durée

de résidence égale. Le pas en avant pourrait donc bien se transformer en un pas de côté.

Car il pourrait ainsi se constituer, quasi automatiquement une immigration à deux vitesses : l'une anoblie par la concession de droits politiques, l'autre doublement enfermée dans le ghetto de la non-européanité et de la non-nationalité du pays de résidence. L'Europe prend ainsi un visage inquiétant : celui d'une résidence, discriminatoire toujours, aussi injuste que l'ancienne. Il y aura les citoyens (nationaux), les demi-citoyens (migrants européens) et les autres résidents (non-européens).

Ceux qui se battent pour une autre citoyenneté, les antiracistes voient ainsi l'amorce de la satisfaction d'une de leur principale revendication leur revenir en boomerang : une demi-victoire pour les droits d'une partie des migrants se retournant contre les autres. Car la directive européenne, votée massivement (244 pour 50 contre et 13 abstentions) a été suivie d'un autre scrutin refusant l'ouverture du droit de vote aux étrangers non-européens, tout aussi massivement.

■ UN COLLABO BIEN PROTEGE

Le *Canard enchaîné* du 15 mars a révélé que Paul Touvier, ancien chef de la milice à Lyon et collaborateur de Klaus Barbie, était probablement vivant et protégé par une secte catholique.

Les chevaliers de Notre-Dame, groupe très discret, a été fondé sous l'occupation par un aumônier milicien. L'ordre a servi de filière d'évasion à un certain nombre de nazis et de collabos recherchés, les hébergeant dans des monastères qu'il contrôle. Ses sympathisants sont bien placés puisqu'on y comptait Mgr Michon (évêque de Chartres), le cardinal Daniélou, Mgr Duquaire. Des contacts qui lui permirent d'obtenir, selon le *Canard*, la grâce de Touvier, signée

Georges Pompidou en 1971. Menacé de nouvelles poursuites pour crimes contre l'humanité, Touvier a disparu avec femme et enfants, toujours avec l'aide des chevaliers qui le cachèrent à l'abbaye de Hautecombe. La justice ? Elle est paralysée : le juge Grellier n'a pu obtenir communication du dossier de grâce.

La DGSE, elle, a fourni son dossier. Il était pratiquement vide.

Qui couvre encore le milicien Touvier ?

Les chevaliers, eux, organisent des manifestations contre le film de Scorsese, assurent le service d'ordre des pèlerinages de Paris ou Chartres et ont accueilli Jean-Paul II à la cathédrale de Strasbourg. Au grand jour.

■ CONTRE LE RACISME

A Palerme...

Le Comité international pour la Défense Juridique des Enfants de Migrants fondé par une journaliste française résidant en Italie, Danièle Soustre de Condat, a organisé en février une rencontre intitulée « Egalité-92-pour une Europe antiraciste ». Le MRAP y était présent en la personne de son secrétaire général, Mouloud Aounit. Mouloud est intervenu, durant le colloque animé par des universitaires italiens, sur la question de la philosophie du racisme en France et sur le rôle des médias. Les contacts noués avec les associations et les personnalités participantes ont abouti aux perspectives immédiates suivantes : publication d'articles sur l'action du mouvement dans trois journaux italiens, invitation à des rencontres provenant d'une association antiraciste de travailleurs sociaux et d'un mouvement qui agit pour la solidarité avec les enfants victimes de l'apartheid. Le MRAP a également donné son accord pour le parrainage d'une exposition contre le racisme en Sicile. Enfin, rendez-vous est pris à Rome avec l'ARCI, fédération de mouvements contre toutes les formes de discrimination, présidée par le député Rino Serri.

... et à Strasbourg

Charles Palant, membre de la présidence du MRAP, représentait le mouvement à une rencontre provoquée par le Parlement européen sur le thème « L'Europe contre le racisme ». Etaient invités à participer à cette manifestation les présidents des institutions communautaires, des parlements nationaux et des groupes politiques du Parlement européen. Cette initiative fait suite à la déclaration commune contre le racisme et la xénophobie adoptée le 11 juin 1986. Charles Palant a participé à une conférence de presse et fait connaître l'inquiétude du MRAP à propos des accords de Schengen (cf. page 1).

■ POUSSEE NEO-NAZIE

Le 12 mars, quinze jours après le scrutin local de Berlin-Ouest l'extrême droite allemande a fait une nouvelle percée, dans le Land de Hesse.

Le NPD, parti ouvertement nazi, obtient 8 % dans la ville de Francfort où les immigrés turcs sont nombreux. La progression du NPD se fait essentiellement au détriment de la CDU, la droite classique.

Celle-ci n'avait pourtant pas hésité à faire campagne sur le thème du *Heimat*, la mythique patrie villageoise, lieu des traditions et des origines. Le racisme était présent dans ses thèmes, et Daniel Cohn-Bendit, candidat vert et cible privilégiée de la CDU, a annoncé qu'il allait porter plainte pour incitation à la haine raciale tant ces attaques relevaient de l'antisémitisme. En Autriche, les élections régionales, le même jour, ont vu des progrès très importants du FPOE, le Parti libéral qui regroupe l'extrême-droite locale. Le FPOE double son score électoral au Tyrol et gagne 13 % en Carinthie.

LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de

SULLY

Confort, élégance, qualité,
des chaussures faites pour marcher

85 rue de Sèvres
5 rue du Louvre
53 bd de Strasbourg
81 rue St-Lazare
Du 34 au 43 féminin,
du 38 au 48 masculin, six largeurs

CATALOGUE GRATUIT
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6^e
5 % sur présentation de cette annonce



ISLAM ET LAICITE

Comment concilier les principes de la liberté d'expression et de publication d'une part, et le respect des droits des musulmans de France ? Spécialiste de l'Islam, auteur de nombreux ouvrages qui font autorité, Maxime Rodinson répond. Il faut avancer vers une représentation nationale unifiée des musulmans de ce pays. Et ne jamais renoncer à un précieux acquis de la société française : la laïcité.

Q. : La publication du livre de Salman Rushdie et les réactions violentes qu'elle a provoquées ont mis sous le feu de l'actualité française la question de l'Islam français et son adaptation à la société laïque dans laquelle nous vivons. Comment se présente cette situation et voit-elle ?

Maxime Rodinson : Deux principes doivent guider notre attitude : d'une part, chacun doit avoir le droit de dire ce qu'il pense, y compris sur les sujets religieux. Cette liberté a été difficile à acquérir en Europe, elle est précieuse pour tout le monde, il ne faut pas y renoncer. D'autre part, en disant ce qu'on veut, on choque forcément les uns ou les autres. Il est peut-être inutile de choquer pour rien, mais la liberté d'expression nécessite que l'on puisse critiquer y compris les fondements de telle ou telle religion, les contradictions de tel ou tel livre sacré, les personnages vénérés par telle ou telle communauté religieuse ou spirituelle. Cela est valable pour tous, pour l'Islam aussi.

Q. : L'Islam serait-il, comme certains l'affirment ou le sous-entendent par essence inadapté aux règles de la société laïque ?

M. R. : Il est vrai que les Européens et les Américains sont habitués depuis au moins deux siècles à la critique

publique des bases et des doctrines des religions. Et cela, non pas par la vertu d'une quelconque supériorité intrinsèque, raciale ou autre, mais parce que l'Histoire est allée dans ce sens. La sensibilité des croyants est émoussée sur ces points. Dans les milieux musulmans il n'en a pas été de même et la critique de l'Islam est appréhendée comme une attaque venant de l'Occident. Ils ignorent, le plus souvent, que des milliers de livres blasphématoires ont été écrits contre le christianisme, par exemple, par des chrétiens d'origine. Les amours supposés de Jésus n'ont pas attendu Scorsese pour être décrits, parfois avec force détails. En Europe, les bagarres religieuses ont été très vives au moment de la Réforme au XVI^e siècle, les catholiques traitant les protestants de blasphémateurs et vice versa. De plus, l'idéologie nationaliste a dès les XII^e et XIII^e siècles concurrencé l'idéologie religieuse. Dans les derniers siècles du Moyen Age on n'arrivait plus à trouver de volontaires pour alimenter les croisades. On était de plus en plus français, anglais ou allemand avant d'être de telle ou telle religion. On s'est mobilisé surtout pour des guerres de nation à nation. Dans le monde musulman, cette idéologie nationaliste est plus récente. Il y a bien sûr des sentiments nationalistes dans chaque pays, mais la conscience de l'appartenance religieuse est restée la plus forte. Il ne s'est pas produit dans le monde musulman l'érosion de la sensibilité religieuse qu'a subie l'Europe du fait de ces phénomènes, et du grand développement, surtout, à partir du XVIII^e siècle, de l'idéologie irreligieuse, d'abord anticléricale puis tout simplement antireligieuse.

Q. : Les idéologies nationalistes existent pourtant dans les pays musulmans au moins depuis le début du siècle et se sont nettement affirmées avec les mouvements de libération nationale et de décolonisation. Que s'est-il passé du point de vue des croyances religieuses ?

M. R. : Au Maghreb comme au Proche-Orient on en est resté à un patriotisme de communauté très fort. D'ailleurs les luttes religieuses mettent toujours en jeu, et de plus en plus, ce patriotisme de communauté bien plus que la défense des croyances respectives. Il n'y a plus guère aujourd'hui de controverses religieuses sur le fond, je veux dire qu'on ne cherche pas à convertir l'autre, on lui casse la tête (le Liban comme l'Irlande du Nord en sont des exemples significatifs). Au contraire de l'Europe où le clergé catholique ou même protestant a été attaqué comme lié aux structures anciennes, dans le monde musulman, le clergé qui n'est d'ailleurs pas un véritable clergé, les ulémas, les gens de religion, étaient considérés comme liés au peuple. Ils étaient considérés comme faisant partie du peuple et plus précisément du petit peuple, contre les éléments qui attaquaient la communauté dans son ensemble, c'est-à-dire les représentants de l'invasion étrangère et ceux des autochtones qui contestaient l'Islam : les aristocrates, les gros bourgeois liés à la pénétration étrangère. Dans les pays non arabes, comme l'Iran et la Turquie, qui ont subi une forte introduction des idéologies laïques, les gens de souche populaire se sont sentis attaqués dans ce qui représentait leur seule culture et donnait un sens à leur vie : la culture musulmane.

Q. : Cette sensibilité particulière donne lieu à des manipulations politiques dont l'appel au meurtre de Khomeiny est l'exemple le plus extrême...

M. R. : Bien entendu, le jeu politique universel et éternel s'en mêle. Ceux qui ont des projets politiques connaissent ces données, les sensibilités des peuples auxquels ils

appartiennent, ils s'en servent pour construire des légitimités de pouvoir.

Q. : L'affaire Rushdie est-elle significative de ce genre de récupération politique ?

M. R. : Une question d'emblée se pose : pourquoi a-t-on attendu tant de temps après la publication du livre avant que l'affaire ne connaisse les développements que l'on sait ? D'ailleurs Rajiv Gandhi, Premier ministre indien et non musulman, a été la première personnalité politique à avoir réagi à la publication des « Versets sataniques ». Pourquoi ? Parce que dans les pays, comme l'Inde, où il y a des fortes communautés de musulmans et de non-musulmans, les gouvernants, quels qu'ils soient, sont très attentifs à ne favoriser en aucune manière des choses qui troublent la cohabitation de ces communautés.

Q. : Le droit musulman est-il à ce point concurrentiel du droit européen laïc, et singulièrement du droit français, qu'il faille craindre des débordements graves ?

M. R. : Il y a un problème de fond. Le droit musulman est mal connu, y compris par une partie des musulmans eux-mêmes. Qu'est-ce que c'est le droit musulman ? D'abord, ce n'est pas un droit codifié comme l'est le droit en Europe. Il s'apparente davantage à une sorte de déontologie, dans laquelle les grandes Ecoles de l'Islam divergent. Ces textes ne sont donc pas autoritatifs. Actuellement, il y a une « fetwa » de Khomeiny condamnant à mort Rushdie. Un autre savant musulman, avec les mêmes titres, et il y en a beaucoup, peut donner un avis différent qui aura la même valeur. Qu'ils ne le fassent pas en majorité, ou qu'ils le fassent timidement c'est tout simplement parce qu'ils ont peur de leur opinion publique. En somme, ils n'osent pas le faire, mais ils ont le pouvoir de le faire. Parce que le cadî musulman (le juge) est libre : il dispose de textes, d'avis élaborés par les grands jurisconsults des III^e et IV^e siècles de l'Hégire, à partir desquels il élabore son analyse comme il l'entend.

Q. : On a le sentiment que l'insulation durable d'une immigration d'origine ou de croyance musulmane nécessite aujourd'hui en France que des rapports clairs soient définis entre elle et la société civile. Quel est votre avis ?

M. R. : Oui, je le crois aussi. Il faut qu'il y ait des deux côtés, de la part des pouvoirs publics comme de la part de la communauté musulmane des initiatives qui soient prises dans ce sens. Qu'un débat s'engage à l'intérieur de la communauté musulmane, pour adopter une position normale d'adaptation à une société laïque, qui donne les moyens aux musulmans à la fois de regarder en face les gens qui disent des choses pas très agréables sur l'Islam et qui leur donnent aussi la possibilité de défendre leurs droits et de réagir aux discriminations dont ils peuvent être l'objet. En France, les musulmans auraient tout à gagner à une certaine unification des gens de religion. Pour que

les pouvoirs publics aient des interlocuteurs responsables, capables de faire respecter par leurs communautés tel ou tel engagement, et qui puissent défendre collectivement leurs aspirations, leurs droits au sein des instances nationales. Moi qui suis irreligieux, j'ai eu à intervenir à plusieurs reprises, parce que je pense qu'il doit y avoir des mosquées en nombre convenable, autant, proportionnellement que les églises ou les synagogues.

Q. : Qu'est-ce qui peut empêcher qu'une structure de représentation unifiée des musulmans de France puisse se réaliser à plus ou moins courte échéance ?

M. R. : Le problème est que cette perspective se heurte aux divisions et aux querelles qui existent à l'intérieur de l'Islam français. De plus, et ça rend les choses parfois très compliquées, les Etats musulmans cherchent à maintenir une emprise sur leurs ressortissants, alors se créent des lobbies, des luttes d'influence qui nourrissent les conflits autour de l'autorité sur telle ou telle mosquée. L'air du temps est favorable à l'exploitation politique des identités communautaires (je suis d'ailleurs effrayé par la redondance du mot communauté dans les discours d'aujourd'hui). Aussi faut-il, à mon avis, sortir de l'anarchie qui règne en ce qui concerne la représentation et la représentativité des musulmans de France pour construire des formes, qui restent à trouver, par lesquelles seront préservés à la fois les droits des musulmans et les valeurs de la laïcité et de la liberté d'expression. Tout en respectant par ailleurs le droit de chaque individu d'être ou de ne pas être impliqué par sa communauté d'origine et par des initiatives ou des discours qu'il n'approuve pas.

*Interview réalisée par
CHERIFA BENABDESSADOK*

NON AUX FANATISMES

Dans un communiqué daté du 22 février, la direction du MRAP attire l'attention de l'opinion publique sur la montée de l'intolérance religieuse en France et dans le monde : les attentats de livres et de cinémas, et plus encore l'élimination physique de personnes, sont une régression de l'humanité vers la piste des chemins tracés.

Elle exprime également son inquiétude concernant un amalgame abusif par lequel on tendrait à confondre intégristes et musulmans, et que les ressortissants de pays où la religion islamique est prédominante soient mis au ban de la société.

Lors de la conférence de presse du Mouvement qui s'est tenue le 22 février, le lendemain de la manifestation d'un millier de personnes dont certains ont repris à leur compte l'appel au meurtre proféré par Khomeiny contre l'auteur des « Versets sataniques », le président délégué, Roland Ruysschaert, rendait

publique une lettre au Guide des Savants, dans plusieurs médias nationaux (FR3-De-France, Antenne 2 et France-Inter) et dans son journal, La lettre au ministre de la Justice demandant l'ouverture d'une information judiciaire et d'engager des poursuites contre les auteurs de son appel au meurtre et d'appeler les parquets à la plus grande vigilance à l'égard d'exploitations xénophobes ou racistes de ces événements.

Au même moment, le Premier ministre, Michel Rocard, annonçait l'interpellation du ministre de la Justice à propos que de tels événements ne puissent se répéter et que ceux qui, appellent directement au meurtre, soient poursuivis.

Parmi l'avalanche de réactions suscitées par cette affaire nous en soulignons particulièrement celle d'un ensemble d'associations de travailleurs immigrés et de jeunes issus de l'immigration d'Afrique, l'Assemblee Textile, l'UDJ, l'AJR qui expriment que des innocents entraînés par des provocateurs soient désignés comme

bourgeois éminents.

GARE AUX STEREOTYPES !

ARABE ne signifie pas musulman, sur 1 milliard de musulmans vivants à travers le monde, seuls 170 millions environ sont arabes. Les plus grands pays musulmans ne sont pas arabes : Indonésie, Pakistan, Nigeria, Iran.

REVOLTES SOCIALES. Comme celle des autres religions, l'histoire de l'Islam a connu toutes sortes de conflits. Parmi les révoltes sociales les plus connues, il faut citer celle des Zin (Noirs esclaves) en 669 et la révolution des Karamites (révolte de païsans) dans les années 870. Elles exigèrent l'application du Coran en matière d'égalité sociale et furent durement réprimées par la dynastie des Abbassides installée à Bagdad.

CHITES ET SUNNITES. Ce sont les deux grands courants (parmi d'autres de moindre importance en nombre d'adhérents) de l'Islam. Les Chites (110 millions aujourd'hui) reconnaissent l'existence d'un clergé tandis que les Sunnites (900 millions) n'ont pas de clergé.

Ben Chemoul

17 bd Saint-Martin - 75003 PARIS
Tél. 49.87.69.95 - Métro République

Le champion des grandes tailles

Chemisier

Habilleur

POSITIONS

■ Mort suspecte et provocation

Le 9 février, le comité local d'Aix-en-Provence rendait public un communiqué dans lequel était décrite la part des circonstances connues de la mort de Kamal Bounouara, 17 ans, abattu par des gendarmes au moment où il démarrait dans une voiture volée. Résultat : vingt et un impacts de balles. C'est trop pour maîtriser un délinquant mineur ! Messieurs Chevènement et Mitterrand, respectivement ministre et chef supérieur des Armées, ont été interpellés, afin que la vérité soit faite sur cette nouvelle « bavure ». Le MRAP s'est porté partie civile.

Comble de la provocation, un avocat membre du Front national, a voulu s'imposer auprès de la famille de la victime. Bien que la dénonciation de cette provocation ait été le fait de notre mouvement et que les représentants de la Fédération des Bouches-du-Rhône aient constamment été présents sur le terrain de la défense de la justice, les médias locaux et nationaux ont fait le black out. Pourquoi ?

■ UNE DECISION REVISEE

Le MRAP partage le point de vue du substitut du procureur de la République, dans l'affaire de la mort d'Ali Rafa (Reims), abattu dans la boulangerie de Mme Noëlle Garnier. La libération de l'auteur du meurtre, dont on ne sait pas encore les mobiles qui l'ont conduit à tirer sur le jeune homme pour une affaire de croissants, « tend à légitimer les crimes sécuritaires, donne raison à la fois au Front national et aux tenants de la « Légitime Défense » à l'heure où les communautés musulmane et maghrébine, dans la passion de l'affaire Rushdie, risquent de devenir la cible de violences racistes » (1^{er} mars).

NB. Mme Noëlle Garnier a été à nouveau incarcérée depuis.

■ LA LAÏCITE POUR LES DROITS DE TOUS

Un drame familial a coûté la vie à deux jeunes gens de nationalité marocaine à Suresnes. Le meurtrier a retourné l'arme contre lui-même et le procureur avance l'hypothèse de la préméditation. Bien que toutes les circonstances

de ce fait divers ne soient pas élucidées, le MRAP se déclare « profondément choqué par la monstruosité des meurtres » et ajoute qu'« il est plus que jamais indispensable de préserver en même temps les droits de tous, croyants et incroyants de toutes origines, confessions et obédiences, en les asseyant sur la valeur fondamentale de la société française : la laïcité ». (14 mars).

PIERRE PARAF, COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

Pierre Paraf, commandeur de la Légion d'honneur : cette promotion que le MRAP salue avec joie et fierté, a donné lieu, le 23 mars, au palais de l'Élysée, à une cérémonie et à une réception offerte par le président de la République. Hommes de lettres, auteur de plus quarante livres, Pierre Paraf, est aussi un homme d'action. Profondément marqué par la guerre de 1914-18, il a participé à la Résistance, anime l'Association républicaine des Anciens combattants

ACTIONS

Perpignan : la sous-citoyenneté épinglée

Trois jeunes femmes menacées ou réellement expulsées. Des Turcs sans récépissé de séjour. Une cité mise en ghetto. Les militants de Perpignan ont décidé d'épingler les cas de sous-

citoyenneté et les exemples de non-droit.

Victime des effets catastrophiques de la loi Pasqua, une jeune femme algérienne de 22 ans qui a passé les trois quarts de sa jeune existence en France où elle a donné naissance à un enfant, y a suivi sa scolarité et dont la famille y réside toujours, est menacée d'expulsion. Ayant tenté un vain « retour » en Algérie, elle est considérée comme clandestine et son enfant aptride. Le MRAP a pris en main cette dérive kafkaïenne.

Des Turcs appartenant à une organisation interdite dans leur pays se voient refuser le traitement de leur demande d'asile politique, sous prétexte qu'il leur faut obtenir de leur gouvernement la confirmation qu'ils appartiennent bien à l'organisation que ce même gouvernement refuse de reconnaître. Cynique !

A des veuves de « Français musulmans », morts pour la France, on refuse une aide sociale à titre de secours. Une association d'anciens combattants, alertée par le MRAP, suit le dossier... Plusieurs autres cas du même type sont signalés par les amis de Perpignan.

Lire et diffuser Différences

« 89 : égaux et citoyens » : le premier numéro spécial de *Différences* (mars 1989) offre aux militants et amis du MRAP un moyen privilégié pour faire connaître le mouvement, ses idées, ses luttes. Avec ses nombreux collaborateurs, les informations qu'il apporte, les pistes de réflexion et d'action qu'il ouvre, il sera une référence en cette année du Bicentenaire.

Aussi faut-il le diffuser systématiquement. Il intéressera maintes bibliothèques (municipales, universitaires, d'entreprises), les établissements scolaires (CDI), les associations (de jeunes, d'immigrés, de solidarité, confessionnelles, d'originaires de DOM-TOM, etc.). Il peut aussi être vendu en librairie ainsi que dans toutes les célébrations du Bicentenaire et les multiples fêtes où le MRAP tient un stand. Les comités locaux doivent le faire connaître sans tarder par des communiqués et articles dans la presse régionale et associative.

Citoyens 89

Leur travail illustre la démarche proposée aux comités locaux qui consiste à s'appuyer sur le questionnaire « Citoyens 89 » et « le canevas de réflexion sur l'égalité et les droits politiques ». Ces documents permettent de saisir les principes qui alimentent les positions du Mouvement par rapport aux conditions d'exercice de la citoyenneté. S'éloignant de toute démagogie et de la surenchère, ils offrent des pistes de réflexion et de travail susceptibles d'aboutir à une sorte d'état des lieux de l'égalité et la non-égalité des droits.

■ Angoulême : vos papiers,

citoyen ! Le MRAP local a inventé une nouvelle pièce d'identité : une carte de citoyen. Elle « attribue l'égalité des droits à tout citoyen de France, quelle que soit sa nationalité. Conformément à la Constitution française de 1793 et aux textes législatifs de la Commune de Paris.

■ Pau expose. Si l'histoire de l'abolition de l'esclavage vous intéresse, si une exposition sur la question en 33 panneaux plastifiés (80 x 60 cm) peut appuyer votre activité, adressez-vous au comité local de Pau. Il vous la louera pour la somme de 300 F la semaine, plus les frais de transport. Contact : Michèle Pétillet, 13, rue de Suède 64000 Pau. Tél. : 59.02.27.88.

■ 80 Antoniens contre la loi Pasqua. Le Comité local d'Antony a fait parvenir 80 signatures pour l'abrogation de la loi Pasqua au président de la République, au Premier ministre, et aux présidents des groupes parlementaires.

LES PETITES ANNONCES DE DIFFERENCES

LA NON-VIOLENCE, une autre façon de vivre en société. Confronter ses principes et moyens avec : éducation, santé, aikido, conflits, écologie, théâtre, musique, pouvoir, jeux, objection... Programme complet sur simple demande « Le Cun du Larzac » 12100 Millau. Tél. : 65.60.62.33.

VIVEZ A L'ANGLAISE en séjournant en familles très sélectionnées. Jolie station balnéaire du sud de l'Angleterre. A partir de 570 F/sem. « The Welcome Agency », 36 Glamis ave, Bournemouth BH10 6DP. Tél. : (202) 57.87.15.

« Information Action Tiers-Monde en Aquitaine » cherche **OBJECTEUR** pour session mai-juin / accueil du public, travail administratif (courrier), conception d'un journal bimestriel, documentation, vente produits Artisans du Monde. « IATMA » 14, rue Gounod, 33400 Talence. Tél. : 56.04.49.16.

Cherche à **ACHETER APPARTEMENT** 2 pièces à Paris ou en très proche banlieue. Rénovation acceptée. Ecrire à Michel B. Demba, 9, rue Fodere, 06300 Nice.

■ **Essonne-OFPPRA**. La Fédération s'est adressée au directeur de l'OFPPRA à propos d'un ressortissant angolais demandeur d'asile. Privé de son passeport pour raison de congé de maladie de l'employé chargé du suivi de son dossier, la situation administrative de M. S. le plaçait de fait dans l'illégalité. Un courrier au ministère de la Solidarité a débloqué la situation : l'affaire est positivement en examen.

■ **Montpellier. Effacez-ça**. Courrier au député-maire de la région : que les services techniques effacent les croix gammées et les inscriptions antisémites sur les façades des commerces tenus par des personnes de confession israéliite.

Tarif : 25 F. TTC la ligne (26 signes ou espaces)